



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-716 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-551 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 18 avril 2016 le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-716, Modifiant le règlement numéro 09-551 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 4 mai 2016 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à la pêche, ce 4^{ième} jour de mai 2016.

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Racine, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat le 4^{ième} jour mai 2016

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire-trésorière